

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (2001)
Heft: 543: La Suisse dans l'espace : décollage immédiat

Artikel: Pourquoi ne pas s'établir en Valais?
Autor: Zufferey, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi ne pas s'établir en Valais ?

Fiscalité et droit de succession.
Petit tour d'horizon des possibilités intéressantes
en 7 questions/réponses.

1- DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit pour les personnes physiques étrangères, donc françaises dans notre cas, de demander un permis d'établissement sans activité lucrative et d'associer cette demande à celle d'un forfait fiscal.

2- A QUI S'ADRESSE CETTE PROPOSITION ?

Aux personnes âgées de plus de 55 ans et qui souhaitent, par le biais de cette solution, s'établir dans une région où elles sont disposées à passer effectivement une partie de l'année et où elles peuvent tranquillement planifier leur succession.

3- S'AGIT-IL D'UNE SOLUTION PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTE DU POINT DE VUE FISCAL ?

Non. Il ne s'agit pas d'un véritable paradis fiscal. Il s'agit plus d'une solution qui concilie au mieux un domicile fiscal « respectable » avec une taxation raisonnable.

4- ALORS POURQUOI LA CHOISIR ?

Parce qu'elle permet, en plus des éléments liés au permis d'établissement et du forfait fiscal, qui sont des éléments de droit national,

Il s'agit de concilier au mieux un domicile fiscal « respectable » avec une taxation raisonnable.

d'associer un avantage du Valais ; à savoir l'exonération aux impôts sur les successions et les donations en faveur des parents de sang en ligne directe (enfants), du conjoint non séparé de corps et des enfants adoptifs.

5- COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

La réponse dépend des spécificités de chacune des situations personnelles. Néanmoins nous dirions que le « tic-

ket d'entrée », autrement dit le seuil minimal d'impôts annuels à payer dans le cas d'adoption de la solution énoncée ci-dessus, en fonction également des contraintes fixées par les différentes autorités communales et cantonales, peut être chiffré aux environs de 35 000 CHF pour une base forfaitaire annuelle de CHF 130 000.

Le « ticket d'entrée » peut être chiffré aux environs de 35 000 CHF pour une base forfaitaire annuelle de CHF 130 000.

6- QUELLE EST LA DURÉE DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE ?

En fonction de notre expérience et pour autant que les documents à annexer au dossier de demande soient rapidement disponibles, nous estimons la durée à 2-3 mois.

7- COMBIEN COÛTENT CES DÉMARCHES ?

Leur coût varie en fonction de la complexité du dossier. Nous pensons, par exemple, qu'il est très important, avant d'entreprendre la demande formelle, de procéder préalablement à une réflexion de base, à l'aide d'un fiscaliste qui pratique couramment le droit fiscal international. 

Jean-Claude Zufferey
Expert-comptable
Partner Ernst & Young SA
Place du Midi 29
CH 1951 Sion

La région idéale

Pays de vacances, disposant d'un environnement géographique et climatique exceptionnel, proche de la France, d'expression française, faisant partie de la Confédération Helvétique, le Valais offre une « solution d'établissement » qui mérite votre attention.